



L'antisémitisme en 2020 : état des lieux très personnel

Conseils pratiques publié le 15/01/2020, vu 4761 fois, Auteur : [Mikaël Benillouche](#)

Une émission de télévision m'a confirmé il y a quelques jours à quel point une forme d'antisémitisme spécifique se généralisait. Voici un (petit) florilège de ce que j'ai vécu ces dernières années

Commençons par les remerciements : merci Cyril Hanouna ! Oui, je sais, les lecteurs de ce blog seront surpris... . Lors de son émission, il y a quelques jours, il a eu le courage de reprendre à la volée une phrase faisant état tout à la fois d'un lobby juif et sioniste en essayant de monter une communauté contre une autre. Au passage on rappellera que la République est une et indivisible, [article 1er de la Constitution](#). Par ailleurs, il semble difficile d'évoquer un lobby, quand le groupe de personnes désigné n'a rien de particulier à vendre...

C'est qu'il existe une forme d'antisémitisme bien vivace dans notre société. Il ne repose plus sur une simple méconnaissance ou une peur de l'autre, non désormais, il se déguise sous un verbiage intellectuel et des pseudo-constatations...

Comme toujours, le juif c'est celui qui avec son nez et ses mains crochus s'accapare l'argent et est protégé par les médias et le milieu de la finance.

Il serait pourtant faux de considérer que le droit positif français ne serait pas satisfaisant théoriquement. Il réprime la diffamation et l'injure à caractère antisémite ([articles 32 et 33 de la loi du 29 juillet 1881](#)) et aggrave la répression des infractions si elles sont commises avec un mobile antisémite ([article 132-76 du code pénal](#)).

Précisons que le mobile ségrégationnisme est prévu par le texte, non exclusivement l'antisémitisme. Cette précision est utile. En effet, je suis intervenant pour le mémorial de la Shoah justement sur le thème la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Or, une des questions trop souvent posée est "pourquoi le droit positif protège davantage les juifs ?"

Non mais allô quoi, ce n'est bien évidemment pas le cas !!!

Depuis, plusieurs années, je subis, comme d'autres, cet antisémitisme. Je dois avouer que mon nom et mon prénom sont assez éloquentes sur mes origines, de même que mon visage.

Il s'agit de petites remarques insidieuses, de références inadaptées à Rabbi Jacob. A chaque fois, mon interlocuteur et son auditoire échangent un sourire. Comment taxer d'antisémites des propos tenus dans mon milieu professionnel d'agréés en tout genre et d'avocats ?

Je vais vous laisser, lecteur, juge de ces propos ou attitudes. Si j'osais, j'appellerais le paragraphe suivant "j'accuse" :

- Lors d'un séminaire de la pré-rentree de ma fac

Je propose à mes collègues un covoiturage et donc un partage des frais de transport. Une collègue m'a expliqué qu'elle n'avait pas les moyens de payer ! Elle gagne autant voire plus que moi avec l'ancienneté. Non, les juifs ne disposent pas de moyens financiers secrets.

- Le cours de droit des obligations

En L2, il est fréquent que je taquine mes collègues des autres matières, il est donc normal d'essayer quelques blagues plus ou moins drôles en retour. A l'issue d'un cours, un étudiant vient me voir, gêné, m'indiquant que son prof d'amphi de droit des obligations indique dans tous ses cas pratiques que je conduis une voiture de luxe dans les quartiers chics de Paris, fais de magnifiques voyages et sort dans des bons restaurants. Au début, cela m'amuse, mais il n'y a que moi qui soit caricaturé dans ces cas pratiques. Je suis assimilé à l'argent, au luxe.

- Le dîner de juif

Une collègue m'invite à dîner. Son fils âgé de 12 ans est interloqué que je sois juif. Mais qu'a-t-on pu lui raconter pour qu'il ait un tel émoi ?

- Le lancement d'une Prépa

Je suis Directeur des Etudes d'une Prépa et j'apparais sur certaines vidéos. Je dois systématiquement modérer pour retirer les propos antisémites. Lors d'un désaccord avec un étudiant, il m'avait indiqué que mon point de vue était logique étant donné que je mangeais du caviar à la louche sur les terrasses du 16è.

- Je ne suis pas comme les autres

Lors d'un déjeuner, je sympathise avec un collègue. A la fin de la conversation, il me lâche, "quel plaisir, toi tu n'es pas comme les autres". Les autres quoi exactement ?

- Le marchand de tapis

Toujours la Prépa ! cette fois, il s'agit d'un concours de plaidoiries sponsorisé par une Prépa concurrente dont la directrice me qualifie publiquement de marchand de tapis rendant son auditoire - dont plusieurs de mes collègues (très suivis sur twitter) - hilares. Racisme ou antisémitisme ? Peu importe finalement...je ne fais pas partie de leur caste.

- Etre redevable de ce que font les autres juifs

Alors, non je ne suis pas très impliqué dans la politique d'Israël, mais même au-delà de ça, il y a un an, je décide de prendre un tournant dans mes activités me séparant de la personne avec laquelle je travaillais au quotidien. Elle crée un institut d'enseignement. De façon systématique, me voilà assimilé à ses activités, puisque finalement elle (son nom a également une consonnance israéliite) ou moi c'est la même chose...

Voici quelques épisodes parmi tant d'autres. Parfois, je m'interroge. Ma religion, réelle ou supposée, que d'ailleurs je n'invoque jamais dans ma sphère professionnelle, entraîne-t-elle un traitement différencié ? Difficile à dire... . Il y a quelques mois suite à un échange avec plusieurs juristes, on me dissuadait d'écrire sur ce thème, car il est difficile de se constituer des preuves, je n'enregistre pas systématiquement mes discussions à la machine à café. Vais-je être "placardisé" ou une procédure bâillon va-t-elle être brandie pour me sommer de retirer ce billet ? Rendre

publics ces propos donnera peut-être l'exemple à d'autres et permettra enfin à certains de se dresser face à des propos insultants...

L'antisémitisme est un cancer, et je n'ai rien dit ou pas grand chose face à ces remarques. Oui mais voilà depuis le 13 septembre 2018, Noah est né et je veux essayer de protéger mon fils contre toutes les formes d'antisémitisme qu'il aurait à subir et accessoirement mettre les auteurs de tels propos devant leurs responsabilités. Leurs propos déformés ou non sont répétés et véhiculent des préjugés séculaires...